MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Corse

Décision n° 1043 du 2 mars 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la région de gendarmerie de Corse

NOR : INTJ2105529S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6280 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032356S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er avril 2021 :

Moscato Sébastien NIGEND : 179 536

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er avril 2021 :

Lemoine Jean-Marc NIGEND : 197 004

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er avril 2021 :

Martinez Sébastien NIGEND : 195 778

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mars 2021.

Le général,
commandant la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement de gendarmerie départementale
de la Corse-du-Sud,
T. Mouchet